

## TABLEAU D'AMORTISSEMENT

**Samsung 55" 4K Smart TV, Samsung Galaxy Book4 15",  
PlayStation® 5 Slim Digital Edition, Samsung The Freestyle 2nd Gen.  
ou Samsung 65" QLED 4K Smart TV**

**04/11/2024 au 02/02/2025**

Indemnité maximale en cas de rupture du contrat	Samsung 55" 4K Smart TV (Modèle UE55DU7150U) <del>€ 799,99</del>	Samsung Galaxy Book4 15" <del>€ 699,99</del>	PlayStation® 5 Slim Digital Edition + 2 manettes <del>€ 509,99</del>	Samsung The Freestyle 2nd Gen <del>€ 749,99</del>	Samsung 65" QLED 4K Smart TV (Modèle QE65Q68DAU) <del>€ 1699,99</del>
	Pour tout nouvel abonnement internet en Flex Fiber avec internet + mobile + TV/Business Flex Fiber avec mobile et 1 produit supplémentaire				
	€ 99	€ 99	€ 99	€ 99	€ 399
1 mois	€ 700,99	€ 600,99	€ 410,99	€ 650,99	€ 1.300,99
2 mois	€ 671,78	€ 575,95	€ 393,87	€ 623,87	€ 1.246,78
3 mois	€ 642,57	€ 550,91	€ 376,74	€ 596,74	€ 1.192,57
4 mois	€ 613,37	€ 525,87	€ 359,62	€ 569,62	€ 1.138,37
5 mois	€ 584,16	€ 500,83	€ 342,49	€ 542,49	€ 1.084,16
6 mois	€ 554,95	€ 475,78	€ 325,37	€ 515,37	€ 1.029,95
7 mois	€ 525,74	€ 450,74	€ 308,24	€ 488,24	€ 975,74
8 mois	€ 496,53	€ 425,70	€ 291,12	€ 461,12	€ 921,53
9 mois	€ 467,33	€ 400,66	€ 273,99	€ 433,99	€ 867,33
10 mois	€ 438,12	€ 375,62	€ 256,87	€ 406,87	€ 813,12
11 mois	€ 408,91	€ 350,58	€ 239,74	€ 379,74	€ 758,91
12 mois	€ 379,70	€ 325,54	€ 222,62	€ 352,62	€ 704,70
13 mois	€ 350,50	€ 300,50	€ 205,50	€ 325,50	€ 650,50
14 mois	€ 321,29	€ 275,45	€ 188,37	€ 298,37	€ 596,29
15 mois	€ 292,08	€ 250,41	€ 171,25	€ 271,25	€ 542,08
16 mois	€ 262,87	€ 225,37	€ 154,12	€ 244,12	€ 487,87
17 mois	€ 233,66	€ 200,33	€ 137,00	€ 217,00	€ 433,66
18 mois	€ 204,46	€ 175,29	€ 119,87	€ 189,87	€ 379,46
19 mois	€ 175,25	€ 150,25	€ 102,75	€ 162,75	€ 325,25
20 mois	€ 146,04	€ 125,21	€ 85,62	€ 135,62	€ 271,04
21 mois	€ 116,83	€ 100,17	€ 68,50	€ 108,50	€ 216,83
22 mois	€ 87,62	€ 75,12	€ 51,37	€ 81,37	€ 162,62
23 mois	€ 58,42	€ 50,08	€ 34,25	€ 54,25	€ 108,42
24 mois	€ 29,21	€ 25,04	€ 17,12	€ 27,12	€ 54,21

## Pour clients résidentiels et professionnels.

Offre valable du 04/11/2024 au 02/02/2025 jusqu'à épuisement du stock, pour tout nouvel abonné internet qui opte pour Flex Fiber avec internet + mobile + TV. Contrat à durée indéterminée. En cas de résiliation dans les 24 mois, la valeur résiduelle de l'appareil est due en vertu du tableau de remboursement du contrat. Non compatible avec d'autres promotions, à l'exception de l'offre combinée d'un smartphone avec un abonnement GSM et l'option DataPhone. Paiement de l'abonnement via domiciliation. Paiement de l'appareil par carte bancaire. Proximus se réserve le droit de prolonger l'action. Business Flex Fiber : valable uniquement avec Internet + mobile/TV/téléphonie fixe.

En souscrivant à une offre conjointe Proximus, le client s'engage à accepter toutes les conditions de l'offre et à régler ses factures télécoms par domiciliation. Cette domiciliation sera applicable pour le paiement de toutes les sommes dues à Proximus dans le cadre de tous les autres services fournis par Proximus (factures échues et à échoir). En cas de refus par l'établissement bancaire, Proximus se réserve le droit de réclamer le paiement par virement et de facturer au client des frais de rejet sur la base des tarifs en vigueur.

Le terme « mois » dans le tableau ci-contre fait référence aux mois calendrier. Le premier mois est le mois au cours duquel l'accord a été signé. En cas de hausse des prix et/ou de changement contractuel sur les services faisant partie de l'offre combinée, le client a le droit de mettre fin gratuitement au(x) service(s) concerné(s). La valeur résiduelle de l'appareil restent cependant applicables dans ce cas.

### Durée et résiliation de l'accord

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée à partir de sa signature. Vous pouvez à tout moment résilier celui-ci par écrit. L'échec du transfert d'un autre opérateur vers Proximus ou la modification, par le client, des services inclus dans l'offre conjointe après la signature du contrat tiennent lieu de résiliation. En cas de résiliation du contrat par le client au cours des 24 premiers mois après l'entrée en vigueur, le client sera redevable d'une indemnité correspondant à la valeur résiduelle des équipements terminaux reçu dans le cadre de l'offre conjointe et déterminée selon le tableau de remboursement ci-contre.

### Domiciliation

En souscrivant une offre conjointe de Proximus, le client s'engage à accepter toutes les conditions de l'offre et à régler ses factures télécoms par domiciliation. Cette domiciliation sera applicable pour le paiement de toutes les sommes dues à Proximus dans le cadre de tous les autres services fournis par Proximus (factures échues et à échoir). En cas de refus par l'établissement bancaire, Proximus se réserve le droit de réclamer le paiement par virement et de facturer au client des frais de rejet sur la base des tarifs en vigueur.

### Conditions supplémentaires

Cette offre ne peut être cumulée avec d'autres promotions ou actions ou avec d'autres plans tarifaires/services de Proximus. Prix et conditions valables en Belgique. Sauf en cas de force majeure, le délai de livraison de biens est de minimum 3 jours et maximum 30 jours et le délai de livraison de services est de minimum 5 jours et maximum 60 jours. Proximus offre la garantie légale de deux ans sur les produits achetés par les consommateurs. Les codes de conduite et les conditions générales sont disponibles via [http://www.proximus.be/fr/id\\_p\\_legal\\_warnings/particuliers/produits-et-services/orphans/divers/mentions-legales.html](http://www.proximus.be/fr/id_p_legal_warnings/particuliers/produits-et-services/orphans/divers/mentions-legales.html). En cas de plainte, le client peut s'adresser au service local de Proximus, via le numéro de téléphone 0800 33 800 ou au Service de Médiation pour les Télécommunications (Boulevard Bischoffsheim 29-35 à 1000 Bruxelles, tél. 02/223.06.06, [plaintes@mediateurtelecom.be](mailto:plaintes@mediateurtelecom.be)). Conditions générales et spécifiques pour les achats via un vendeur externe à destination des consommateurs ou clients professionnels avec jusqu'à 5 numéros/lignes: Si vous concluez un contrat à distance ou en dehors des locaux de Proximus ou les locaux des agents commerciaux reconnus par Proximus et que vous êtes un consommateur ou un client professionnel ayant au maximum 5 numéros/lignes, les clauses suivantes sont d'application:

- Vous avez le droit de renoncer au contrat, sans devoir vous acquitter d'une pénalité ou motiver votre refus, dans les 14 jours calendrier suivant la conclusion du contrat de services, par téléphone (0800 33 800) ou via [Proximus.be/resilier](http://Proximus.be/resilier). Ceci est également applicable en cas de refus de transfert d'un autre opérateur vers Proximus, dans les 14 jours calendrier à partir du jour suivant la conclusion du contrat.

- Vous acceptez que la fourniture de services peut commencer avant l'expiration du délai de renonciation et que si la fourniture du service est complétée avant l'expiration du délai de renonciation, vous perdez votre droit de renoncer.

- En cas de renonciation d'un service, vous devrez payer un montant équivalent à la partie du service déjà livrée.

- Proximus remboursera les montants dus sur le numéro de compte utilisé par le client pour le paiement de ses factures téléphoniques, dans les 14 jours calendrier suivant la réception de la renonciation, moyennant restitution à Proximus des biens achetés.

- Les équipements terminaux utilisés, endommagés ou restitués par le client en dehors des délais prescrits n'entrent pas en ligne de compte pour une renonciation. Dans ces cas et en cas de non-restitution des équipements terminaux, Proximus se réserve le droit de réclamer une indemnité pour les équipements terminaux sur la base du tableau de remboursement ci-contre.

- Pour toutes questions relatives au service après-vente de votre appareil, rendez-vous sur [www.proximus.be/reparation](http://www.proximus.be/reparation)

Le présent document n'a de valeur et n'engage Proximus SA de droit public que pour autant que les mentions qui y figurent soient complètes et exactes. Par la signature du présent contrat, le client donne l'autorisation expresse à toute personne de transmettre à Proximus SA de droit public toute information dont celle-ci pourrait avoir besoin pour vérifier sa solvabilité financière. En souscrivant à une offre conjointe Proximus, le client s'engage à accepter toutes les conditions de l'offre et à payer par le système de la domiciliation les factures de télécommunications. Cette domiciliation sera applicable pour le paiement de toutes les sommes dues à Proximus dans le cadre de tous les autres services fournis par Proximus (factures échues et à échoir). En cas de refus auprès de l'établissement bancaire, Proximus se réserve cependant le droit de réclamer le paiement par virement et de facturer au client des frais de rejet sur base des tarifs en vigueur.

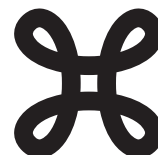
Protection de la vie privée: vos données à caractère personnel sont reprises dans les fichiers de Proximus (boulevard du Roi Albert II, 27, 1030 Bruxelles). Elles peuvent être utilisées à des fins d'administration de la clientèle et pour vous informer sur les produits, services et promotions Proximus. Vous pouvez vous y opposer par le biais de ce formulaire ou en appelant notre service clientèle au numéro gratuit 0800 33 800. Pour plus d'informations sur la protection de la vie privée: voir nos conditions générales.

### Signature du client (fait en 2 exemplaires, dont chaque partie reconnaît en avoir reçu un)

Par sa signature, le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales et spécifiques applicables, ainsi que les tarifs des services auxquels il souscrit et reconnaît les avoir acceptés. Les documents sont disponibles sur demande auprès du service clientèle. En ce qui concerne les personnes morales, l'accord doit être conclu par la/les personne(s) habilitée(s) à représenter la personne morale.

Fait à: \_\_\_\_\_ le: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

Signature du client:



**proximus**